

Deuxième publication

1. Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **SYNTHELABO PHARMA (SUISSE) SA, Meyrin**
2. Nom et siège de la société anonyme reprenante: SANOFI-SYNTHELABO (SUISSE) SA, Meyrin
3. Décision par: les assemblées générales extraordinaires
4. Date de la décision: 18.12.2003
5. Echéance de préavis des créances: **05.04.2004**
6. Adresse pour la déclaration des créances: SANOFI-SYNTHELABO (SUISSE) SA, rue de Veyrot 11, 1217 Meyrin
7. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8. Remarques: Appel aux créanciers par suite de fusion, en vertu des articles 742 et 745 alinéa 3 CO appliqués par analogie, conformément à l'article 748 chiffre 1 CO. SYNTHELABO PHARMA (SUISSE) SA fusionne avec SANOFI-SYNTHELABO (SUISSE) SA par transfert de toute sa fortune avec actifs et passifs à la société SANOFI-SYNTHELABO (SUISSE) SA selon l'article 748 CO. Article 742 alinéa 2 appliqué par analogie conformément à l'article 748 chiffre 1 CO.

Ducret & Fontanet, Notaires
1205 Genève

(02099868)